



Diplôme Universitaire Psychiatrie Criminelle et Médico-Légale

Diplôme de l'enseignement supérieur

2021/2022

Responsables pédagogiques

Dr M. VOYER, Dr A. DELBREIL, Pr JL. SENON (Poitiers)

Responsable universitaire : Pr N. JAAFARI (Poitiers)

1- Définition et objectifs

La formation de psychiatrie criminelle et médico-légale aborde un vaste champ de connaissance criminologiques de manière transdisciplinaire (psychiatrie, psychologie, sociologie, droit, médecine légale...) grâce à de nombreuses collaborations.

Cette formation s'adresse aux médecins et professionnels de santé qui peuvent prendre en charge les troubles sous tendant les passages à l'acte criminels, notamment aux équipes de soins intervenant en milieu pénitentiaire, en UMD, en UHSA et aux équipes de secteur. Elle a aussi comme objectif de contribuer à la formation des experts psychiatres. Cette formation peut aussi accueillir des magistrats, avocats, psychologues, éducateurs ou étudiants en droit ou en psychologie, qui souhaite approfondir leur formation initiale.

Les objectifs pédagogiques sont les suivants :

- Apporter les bases légales, notamment de droit pénal général ou spécial et de droit médical, utiles au psychiatre, au psychologue, aux autres soignants, mais aussi aux juristes dans l'exercice de leur spécialité, en particulier si leur exercice les amènent à exercer en milieu pénitentiaire ou s'ils ont une pratique expertale.
- Développer les rapports entre criminologie et psychiatrie, notamment en ce qui concerne les conduites de déviance sociale, décroiser les enseignements entre médecine, psychologie et droit.
- Approfondir la clinique des troubles de la personnalité sous tendant des passages à l'acte criminels et étudier les maladies mentales criminogènes.
- Apporter des éléments de psychiatrie de liaison en milieu pénitentiaire.
- Approcher les stratégies thérapeutiques tout autant dans leur dimension individuelle qu'institutionnelle.



- Étudier l'organisation sanitaire et réglementaire en psychiatrie médico légale.
- Étudier l'interface Santé/Justice.
- Approfondir les différents registres de l'expertise.

2- Conditions d'inscription :

Cette formation est accessible en formation initiale ou en formation continue.

Formation initiale requise : Le diplôme inter universitaire est ouvert en particulier aux médecins généralistes et spécialistes exerçant en milieu pénitentiaire, aux psychiatres privés comme publics et D.E.S. de psychiatrie à partir de la 2^{ème} année, aux psychologues en exercice ou en formation de 3^{ème} cycle, aux membres des équipes pluri-disciplinaires de psychiatrie, aux membres des équipes socio-éducatives et médico-psychologiques des institutions spécialisées. Les étudiants viennent de toutes les régions de notre pays.

3- Conditions d'admission :

Les dossiers de candidature seront traités conformément au calendrier suivant :

- 1- Ouverture : mai 2021
- 2- Clôture : octobre 2021
- 3- Résultats : juillet à novembre 2021

Le dossier de candidature doit être constitué des pièces suivantes

- lettre de motivation
- CV
- copie de la carte nationale d'identité ou passeport
- d'une copie de diplôme requis (voir conditions d'admission)

Les dossiers doivent être déposés en ligne sur l'application E-candidat :

<https://ecandidat.appli.univ-poitiers.fr>

Chaque dossier est examiné individuellement par une commission, composée d'enseignants, conformément au calendrier ci-dessus.

Tout dossier incomplet ou parvenu postérieurement à la date limite de dépôt ne sera pas examiné prioritairement.

Les dossiers envoyés par mail ou par courrier ne seront pas examinés.



Les candidats seront informés de la décision de la commission individuellement par mail. Les candidats retenus devront procéder à leur inscription qui ne sera effective et ne donnera droit à la remise du justificatif d'inscription que lorsque le règlement aura été effectué. En outre, un contrat de formation sera établi entre le stagiaire et l'établissement décrivant les conditions de déroulement de la formation.

Capacité d'accueil limitée à 25 personnes.

4- Organisation de l'enseignement :

Le D.U. est organisé en 5 sessions de 2 jours chacune (14h), réparties sur l'année universitaire de novembre 2021 à mai 2022, à la faculté de médecine de Poitiers.

L'assiduité aux différentes sessions est obligatoire.

Programme Prévisionnel

SESSION 1 (9-10 décembre) : données de base de droit pénal, organisation de la justice

SESSION 2 (13-14 janvier) : la violence

SESSION 3 (10-11 février) : victimologie psychiatrie de liaison en milieu pénitentiaire (avec visite du centre pénitentiaire de VIVONNE)

SESSION 4 (10-11 mars) : maladies mentales criminogènes, droit médical en psychiatrie

SESSION 5 (14-15 avril) : pratique expertale avec TD

5- Modalités de contrôle de connaissance :

Le contrôle des connaissances comporte :

- Un contrôle continu le dernier jour de chaque session.
- Un travail personnel écrit (mémoire ou article) présenté lors d'un oral commun organisé en juin (semaine du 20 probablement).

Il n'existe pas de note éliminatoire. Il n'existe pas de rattrapage.

Si le travail personnel n'est pas présenté dans l'année universitaire d'inscription, le candidat perd le bénéfice de l'ensemble des notes de contrôle continu (sauf cas particulier sur justificatif).



Pour obtenir le diplôme, le candidat doit valider l'ensemble des épreuves du contrôle des connaissances et le travail personnel.

Le travail personnel

Il peut prendre deux formes, dont le choix est soumis à l'avis préalable du responsable de l'enseignement. Par ordre de préférence :

- Un travail destiné à publication (article soumis ou prêt à soumettre)
- Un mémoire (sujet et format à définir avec le responsable de l'enseignement)

7- Tarifs 2021-2022

Etudiants en 3^{ème} cycle : 750 €.

Formation continue autofinancée : 1 350 €

Formation continue prise en charge par un organisme : 2 250 €

Aucun devis nominatif ne sera établi.

Renseignements : fc.medphar@univ-poitiers.fr
alexia.delbreil@chu-poitiers.fr
melanie.voyer@ch-poitiers.fr